

**CANADA
VILLE DE POHÉNÉGAMOOK
MRC DE TÉMISCOUATA**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Pohénégamook, MRC de Témiscouata, tenue le 30 mai 2016, à 20 h, en la salle des réunions de l'hôtel de ville, 1309, rue Principale.

Sont présents les conseillers :

Siège n° 1 : Denis Ouellet
Siège n° 2 : Marcellin Lavoie
Siège n° 3 : Robin Breton
Siège n° 4 : Guylaine Cyr
Siège n° 5 : Simon Bolduc

Est absent le conseiller : M. Raymond Gagné

formant quorum sous la présidence de Madame Louise Labonté, mairesse.

Sont aussi présentes : Denise Jalbert, directrice générale intérimaire
Denise Pelletier, greffière

Assistance du public : 5 personnes

2016.05.124 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la mairesse présente les points inscrits à l'ordre du jour se définissant comme suit:

- 01 Soumissions – Réfection des infrastructures suite aux crues de juillet 2015
- 02 Journalier-Opérateur – Engagement
Période de questions
Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.05.125 SOUMISSIONS – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SUITE AUX CRUES DE JUILLET 2015

CONSIDÉRANT QUE la Ville a lancé des appels d'offres à partir du système électronique d'appel d'offres SEAO pour des travaux de réfection des infrastructures endommagées suite aux crues de juillet 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu de la manière et dans les délais prescrits, les soumissions suivantes :

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture publique a eu lieu le mercredi 27 avril 2016, 11 h 05 ;

Soumissionnaires	Prix \$	Prix révisé suite à l'analyse détaillée de l'ingénieur \$	Prix total incluant TPS/TVQ \$
Gervais Dubé inc. Trois-Pistoles	1 353 157.01	1 353 257.01	1 555 907.24
Action Progex inc. Ste-Marie (Beauce)	1 445 923.34		1 662 450.36
Construction BML Rivière-du-Loup	1 543 032.83		1 774 101.99
Excavation Léon Chouinard et Fils Ltée Grand-Métis	1 596 786.81		1 835 905.63
Excavation Bourgoin et Dickner Rivière-du-Loup	1 618 933.00	1 619 933.00	1 862 517.97
Les Constructions de l'Amiante inc. Thetford Mines	1 684 201.00		1 936 410.09
Entreprises G.N.P.inc. Victoriaville	1 687 728.17		1 940 465.46
Entreprises Claveau Ltée Mont-Joli	1 735 406.06		1 995 283.11

CONSIDÉRANT le rapport de vérification déposé par M. Éric Bélanger, ingénieur de Norda Stelo en date du 27 avril 2016 ;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier par les membres du Conseil municipal à la rencontre du 30 mai 2016 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Denis Ouellet
ET RÉSOLU

A QUE la Ville accorde le mandat à la compagnie Gervais Dubé inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 1 555 907.24 \$, incluant les taxes provinciale et fédérale.

B QUE les dépenses applicables à ce contrat soient financées par le règlement d'emprunt P.- 402 et qu'elles soient transmises au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du remboursement des dépenses admissibles par le programme général d'aide financière lors de sinistres (pluies abondantes du 21 juillet 2015).

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.05.126 JOURNALIER-OPÉRATEUR DE MACHINERIES LOURDES – ENGAGEMENT

CONSIDÉRANT QU'un poste de journalier-opérateur a été affiché et publié dans le journal Info-Dimanche, en date du 6 avril 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection a procédé aux entrevues avec les candidats le 5 mai 2016 et qu'un rapport de recommandations a été déposé par Madame Denise Jalbert, directrice générale intérimaire ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE la Ville retient la candidature de M. Yvon Pinsonneault et procède à son engagement comme journalier – opérateur saisonnier / classification : classe 2, échelon 2 ;

QUE M. Pinsonneault est engagé aux conditions établies par la convention collective des employés municipaux et qu'il entre en poste à compter du 31 mai 2016.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

PÉRIODE DE QUESTIONS : 20 H 05 À 20 H 10.

2016.05.127 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE les points de l'ordre du jour sont terminés à 20 h 10 ;

EN CONSÉQUENCE,

II EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
ET RÉSOLU

QUE ce Conseil lève la présente assemblée.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

Louise Labonté, mairesse

Denise Pelletier, greffière
